

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Janvier 1873.

## Chronique générale.

M. Kolb-Bernard a été nommé président de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Savary sur la nouvelle majorité requise dans les élections.

M. Savary a été élu secrétaire, et probablement ce sera lui qui sera chargé de faire le rapport.

La commission pour l'examen du projet de loi relatif à la conservation des tombes des soldats morts pendant la dernière guerre (1529 — Urgence déclarée), a nommé :

Président : M. de Kéridec.  
Secrétaire : M. Mazeau.

On annonce une nouvelle interpellation dont M. Jules Simon aura bien du mal à se tirer. On se souvient que lorsque M. Simon fut interrogé relativement à la nomination de M. Buisson, inspecteur des écoles primaires, il répondit qu'il ne savait pas que M. Buisson eût écrit les livres incriminés, et qu'il allait s'informer.

Or, M. Simon, après s'être informé, a chargé M. Buisson d'une mission scientifique en Italie, ce qui est une sorte d'avancement.

C'est à ce sujet que M. Delpit a l'intention d'interpeller M. Simon, qui a, paraît-il, dans le temps, collaboré avec ce M. Buisson, dont il disait ne pas connaître les doctrines.

MM. Salvy et Pretavoine ont adressé leur démission de membres du centre gauche au président de la réunion.

On annonce que M. le garde des sceaux est dans l'intention de présenter cette semaine à l'Assemblée un nouveau projet de loi sur le duel.

M. Dufaure s'est attaché à remanier les dispositions des lois précédentes sur toutes ces questions du duel.

Le *Courrier de France* publiait hier ces lignes dans ses dernières nouvelles :

« Nous avons le regret d'annoncer que la maison Rothschild, de Paris, a échoué dans les négociations qu'elle a entamées à Londres pour établir les bases financières du traité à intervenir entre la France et la Prusse, au sujet du paiement du cinquième et dernier milliard.

» Toutefois, bien que nous tenions cette nouvelle d'une source que nous savons sûre, nous croyons ne devoir la publier que sous toutes réserves, dans l'espoir qu'elle n'est peut-être pas définitive, et que la négociation en question pourra être reprise. »

Le *Journal des Débats* croit pouvoir affirmer que cette note est complètement inexacte et que les faits qu'elle contient sont purement imaginaires.

L'*Union*, de son côté, parle sous toutes réserves de difficultés qu'aurait rencontrées à Londres la négociation de la garantie du dernier milliard à payer à la Prusse.

On lit dans *Paris-Journal* :

« M. le comte de Beauvoir s'est rendu hier chez M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.

» Il venait, au nom du comte de Paris, le remercier des paroles qu'il a prononcées mercredi dans le 14<sup>e</sup> bureau. »

Le *Soir* publie la lettre adressée par M. le général Chanzy à M. Philippoteaux, lue dans la réunion du centre gauche, le jour où M. Christophle a pris possession de la

présidence de ce groupe. Nous ne pouvons que résumer ce document.

Le général dit que le centre gauche n'est point un parti, et il constate que les divers incidents de la Chambre n'ont produit qu'une agitation fâcheuse et pleine de périls. Il faut prendre acte des déclarations faites à la tribune par les membres de la droite.

M. Chanzy se plaint des impatiences, des doutes, des divisions, de l'inopportunité d'avoir soulevé la question des relations avec la gauche extrême. Il soutient que le centre gauche est le groupe le plus conservateur, ne partageant pas les convoitises du parti radical. Enfin il espère que tout s'arrangera et que M. Christophle saura replacer l'édifice debout.

Trois communards, tous les trois condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée, viennent de s'évader de la prison des Chantiers, de Versailles, où il reste encore environ deux cents détenus.

Voici des détails empruntés au *Figaro* qui déclare connaître les noms de ces individus, mais croit ne pas devoir les imprimer encore, afin de ne pas entraver les actives recherches de la justice :

« Cette triple évasion présente des circonstances singulières et n'a pu s'accomplir qu'avec l'aide de nombreuses connivences. Les trois condamnés, dont l'un était cuisinier de la prison, sont parvenus à creuser un souterrain d'environ sept mètres de longueur, sans que personne en ait eu la moindre connaissance. Il est vrai que ce passage a été pratiqué dans un terrain sablonneux, extrêmement friable, ce qui a dû rendre l'opération moins laborieuse. On estime, néanmoins, qu'il a fallu y travailler pendant une quinzaine de jours.

» C'est à huit heures du soir que nos hommes se sont engagés dans ce souterrain, dont l'ouverture donne sur un chemin de ronde qui borde un petit mur. Des factionnaires gardaient le chemin. De là, les communards ont sauté dans le jardin d'un pépiniériste, où ils ont changé de vêtements.

Comment s'étaient-ils procuré ces vêtements? C'est ce qu'on ne sait pas encore. Plusieurs ouvriers se trouvaient dans ce jardin, qui est d'une assez grande étendue, et ils n'ont nullement fait attention à ces étrangers, les ayant pris pour des ouvriers comme eux.

» Les factionnaires qui faisaient sentinelle au moment de l'évasion, dans le chemin de ronde, ont été arrêtés et vont comparaître devant un conseil de guerre. »

Le directeur de la prison des Chantiers a été mandé chez le général Appert, et sévèrement admonesté pour avoir laissé échapper trois condamnés politiques confiés à sa garde.

M. le comte de Falloux a été reçu, lundi, par le Président de la République, avec lequel il a eu un long entretien.

L'audience, commencée à onze heures du matin, n'a été terminée qu'à midi et demi.

Le comte de Falloux est reparti pour l'Anjou.

Voici ce que nous lisons dans le journal les *Tablettes des Deux-Charentes*, qui est en situation d'être bien informé :

« Les polémiques auxquelles se livrent les journaux de Paris au sujet de M. Henri Rochefort prouvent que nos confrères, y compris le *Bien public*, sont aussi mal informés que possible.

» M. Rochefort, détenu à Saint-Martin (Ile de Ré), jouit de tous les privilèges compatibles avec les exigences du service de surveillance.

» M. Rochefort dispose de ses heures : il se promène, fume, travaille, reçoit ses enfants et quelques amis assez heureux pour obtenir des permissions d'entrée. Il est toujours élégamment vêtu. Son visage ne porte certes pas les empreintes de la souffrance, et son humeur est égale, au dire des gardiens.

— Grandet! Grandet! s'écria sa femme qui, poussée par un vague sentiment de peur, s'élança vers la porte de la salle.

Tous les joueurs se regardèrent.

— Si nous y allions, dit monsieur des Grassins. Ce coup de marteau me paraît malveillant.

A peine fut-il permis à M. des Grassins d'apercevoir la figure d'un jeune homme accompagné du facteur des messageries qui portait deux malles énormes et traînait des sacs de nuit.

Grandet se retourna brusquement vers sa femme et lui dit :

— Madame Grandet, allez à votre loto. Laissez-moi m'entendre avec monsieur...

Puis il tira vivement la porte de la salle où les joueurs agités reprurent leurs places, mais sans continuer le jeu.

— Est-ce quelqu'un de Saumur, monsieur des Grassins? lui dit sa femme.

— Non, c'est un voyageur.

— Il ne peut venir que de Paris. En effet, dit le notaire en tirant sa vieille montre épaisse de deux doigts, et qui ressemblait à

cette jeune fille qui, semblable à ces oiseaux pourchassés, victimes du haut prix auquel on les met et qu'ils ignorent, se trouvait traquée, serrée par des preuves d'amitié dont elle était la dupe; tout contribuait à rendre cette scène tristement comique.

C'était d'ailleurs une scène de tous les temps et de tous les lieux, mais ramenée à sa plus simple expression.

La figure de Grandet exploitant le faux attachement des deux familles, et en tirant d'énormes profits, dominait ce drame et l'éclairait. N'était-ce pas le seul dieu moderne auquel on ait foi, l'Argent dans toute sa puissance, intronisé sur une seule physiologie.

Les doux sentiments de la vie n'occupaient là qu'une place secondaire : ils animaient trois cœurs purs, ceux de Nanon, d'Eugénie et de sa mère.

Encore, que d'ignorance dans leur naïveté! Eugénie et sa mère ne savaient rien de la fortune de Grandet.

Elles n'estimaient les choses de la vie qu'à la leur de leurs pâles idées, et ne prisaien

ni ne méprisaient l'argent; elles étaient accoutumées à s'en passer.

Leurs sentiments, froissés à leur insu, mais vivaces, le secret de leur existence, en faisaient des exceptions curieuses dans cette réunion de gens dont la vie était purement matérielle.

Affeuse condition de l'homme! il n'y a pas un de ses bonheurs qui ne vienne d'une ignorance quelconque.

Au moment où M<sup>me</sup> Grandet gagnait un lot de seize sous, le plus considérable qui eût jamais été ponté dans cette salle, et que la grande Nanon riait d'aise en voyant madame empocher cette riche somme, un coup de marteau retentit à la porte de la maison, et y fit un si grand tapage, que les femmes sautèrent sur leurs chaises.

— Ce n'est pas un homme de Saumur qui frappe ainsi, dit le notaire.

— Peut-on cogner comme ça! dit Nanon. Veulent-ils casser notre porte?

— Qui diable est-ce? s'écria Grandet.

Nanon prit une des deux chandelles, et alla ouvrir accompagnée de Grandet.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Le vieux tonnelier contemplant vaniteusement les plumes roses, la toilette fraîche de M<sup>me</sup> des Grassins, la tête martiale du banquier, celle d'Adolphe, le président, l'abbé, le notaire, et se disait intérieurement :

— Ils sont là pour mes écus! Ils viennent s'ennuyer ici pour ma fille. Hé! ma fille ne sera ni pour les uns ni pour les autres! Et ils sont mes harpons!

Cette gaité de famille, dans ce vieux salon gris, mal éclairé par deux chandelles; ces rires, accompagnés par le bruit du rouet de la Grande Nanon, et qui n'étaient sincères que sur les lèvres d'Eugénie ou de sa mère; cette petite jointe à de si grands intérêts;

» M. Rochefort n'a jamais autorisé personne à occuper le public d'une maladie qui n'existe pas.

» Le 28 décembre dernier, une commission médicale, chargée de visiter les condamnés à la déportation désignés pour prendre passage sur le transport l'Orne, a minutieusement examiné les prisonniers et admis les réclamations de quelques-uns, celle de Billioray, par exemple : celui-là est très-malade. M. Rochefort n'a pas été appelé devant cette commission.

» M. Rochefort ne partira pas parce que le gouvernement ne donne pas des ordres à cet égard. On pourra s'en plaindre ou s'en réjouir, mais on sera bien forcé de reconnaître l'exactitude de nos renseignements, puisés à des sources infaillibles. »

Nous apprenons que le Grand-Conseil de Genève vient de prendre une grave décision.

Désormais, conformément aux propositions du pouvoir exécutif, ce seront les paroissiens eux-mêmes qui éliront leurs curés.

Les catholiques libéraux, qui sont en forte majorité dans ce canton, ont offert au père Hyacinthe la cure de Genève, et ils espèrent que le prêtre relaps acceptera ce poste.

M. Loyson est déjà attendu à Genève, où il doit prononcer une série de conférences sur l'état actuel et l'avenir de la religion romaine et de la Papauté.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 22 janvier, 2 h. 2 soir. On apprend ce matin que le Cher est en forte crue à Noyers. Hier, à 4 heures du soir, il marquait 2<sup>m</sup> 65. La Maine est partiellement en forte crue. La Sarthe surmontait ce matin, à 8 heures, le barrage de Sablé de 4<sup>m</sup> 44. Heureusement la Vienne est en décroissance à Châtellerault.

Ce matin, à 8 heures, elle ne marquait plus que 3<sup>m</sup> 90.

La Loire est stationnaire à Orléans, à 4 mètres, à 8 heures du matin.

Dans l'état, on présume que le maximum à Saumur ne dépassera pas 5 mètres et aura lieu dans la journée. Quant à Nantes, le maximum ne doit pas dépasser 5<sup>m</sup> 50.

La crue de la Loire, à Saumur, a atteint son maximum hier soir, à 4<sup>m</sup> 80. Au moment où nous mettons sous presse, le fleuve ne marque plus que 4<sup>m</sup> 50, en baisse de 0<sup>m</sup> 30 depuis 24 heures.

### L'INONDATION A POITIERS.

La pluie torrentielle qui n'a pas cessé de tomber pendant la nuit de dimanche à lundi avait tellement enflé les eaux de la Boivre, que lundi, depuis Pont-Achard jusqu'à la Porte-de-Paris, le boulevard du Grand-Cerf

et les jardins qui s'étendent au bas de la Roche, de l'autre côté de la ligne ferrée, étaient complètement inondés.

La voie ferrée elle-même était sous l'eau dans tout ce parcours, fait sans précédent depuis l'établissement du chemin de fer; les trains arrivant en gare marchaient très-lentement et avec mille précautions : les locomotives et les wagons semblaient nager au-dessus des eaux. La gare elle-même avait été envahie : l'eau pénétrait dans les salles d'attente et s'étendait presque jusqu'au milieu de la cour, le gazomètre avait été submergé, et les becs de gaz étaient remplacés par des lampes. Un grand nombre de personnes sont venues dans la journée contempler ce spectacle inouï.

Presque tous les ponceaux établis sur la Boivre sont enlevés ou fortement endommagés; les établissements de buandiers ont beaucoup souffert; beaucoup d'animaux de basse-cour ont été noyés.

Mardi matin, la Boivre a baissé : il n'y a plus de danger pour les riverains, et la voie ferrée est tout à fait dégagée.

Mais tandis que la Boivre baissait, une énorme crue se manifestait sur le Clain, augmentée par la pluie qui a duré toute la nuit de lundi. Le soir à 5 heures les eaux s'élevaient, à l'échelle du Pont-Neuf, à 4 mètres 60; à trois heures du matin elles avaient atteint 5 mètres, dépassant de 20 centimètres la crue de 1840, date du plus fort débordement depuis un demi-siècle. Mardi matin, à dix heures, elles étaient retombées au niveau de 1840, 4 mètres 80 centimètres.

Le Clain entraîne à chaque instant des charpentes, des objets mobiliers, des futailles, etc. Les arches du pont de Roche-reuil et du pont Joubert avaient complètement disparu, ce qui ne s'était encore jamais vu. (Echo du Poitou.)

La décroissance des eaux du Clain a continué depuis mardi sans interruption; elles ne marquaient plus hier matin à l'échelle du Pont-Neuf que 3 m. 60 au-dessus de l'étiage : elles ont par conséquent baissé de 4 m. 20 depuis 24 heures.

On peut passer avec bien des précautions sur le pont Saint-Cyprien, qui a été complètement bouleversé par les eaux : ses parapets sont démolis; la partie en bois du tablier n'existe plus qu'à l'état de carcasse. Le pont n'est plus praticable même pour les piétons, et la circulation doit y être interdite.

On écrit de Niort :

« A la suite d'un ouragan qui a éclaté dans la nuit du 18 au 19 et a duré environ 24 heures, toutes les rivières et cours d'eau du département ont éprouvé une crue considérable qui a occasionné beaucoup de dégâts.

» La partie basse de La Mothe Sainte-Heray a été inondée, et les habitants ont dû déménager sans avoir pu mettre leurs effets en lieu sûr.

» Les premiers secours ont été distribués par la municipalité. »

En ce moment, Grandet rentra sans la Grande Nanon, dont le pas et celui du facteur retentirent dans les escaliers.

Il était suivi du voyageur qui, depuis quelques instants, excitait tant de curiosité, préoccupait si vivement les imaginations, que son arrivée en ce logis et sa chute au milieu de ce monde ne peut être comparée qu'à celle d'un colimaçon dans une ruche, ou à l'introduction d'un paon dans quelque obscure basse-cour de village.

— Asseyez-vous auprès du feu, lui dit Grandet.

Avant de s'asseoir, le jeune étranger salua très-gracieusement l'assemblée. Les hommes se levèrent pour répondre par une inclination polie, et les femmes firent une révérence cérémonieuse.

— Vous avez sans doute froid, monsieur? dit M<sup>me</sup> Grandet; vous arrivez peut-être de....

— Voilà bien les femmes, dit le vieux vigneron en quittant la lecture d'une lettre qu'il tenait à la main; laissez donc monsieur se reposer.

### RECTIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES.

Le délai pour la rectification des listes électorales est ouvert depuis le 16 janvier.

Nous n'insisterons pas sur les recommandations faites chaque année à ce propos. Les circonstances politiques exceptionnelles où nous sommes inspirés aux bons citoyens le devoir plus impérieux que jamais de vérifier s'ils sont inscrits sur les listes.

Nous rappelons seulement que, depuis les lois des 14 avril et 10 août 1871, il faut un an de domicile pour prendre part aux élections municipales, et qu'il suffit de six mois de résidence pour avoir le droit de vote aux élections politiques. Or, il peut arriver qu'un électeur ait été appelé plusieurs fois à voter, et que cependant il ne soit pas inscrit sur l'une des deux listes; il importe donc essentiellement de vérifier si la double inscription a été faite.

Un délai de vingt jours est donné pour faire les réclamations qui devront être adressées à la mairie et inscrites sur un registre spécial où est déposée la liste. Les réclamants ont le droit de se faire délivrer un récépissé de leur réclamation qui peut être faite sur papier libre et même verbalement.

On peut non-seulement demander son inscription personnelle, mais aussi la radiation d'un électeur indûment inscrit.

C'est seulement devant la commission spéciale chargée de statuer, qu'il est nécessaire de produire les pièces à l'appui des réclamations. Une loi du 25 mars 1849, confirmée par une circulaire de 1853, impose à cette commission l'obligation de rendre une décision dans un délai de cinq jours, de la motiver et de la notifier aux intéressés dans les trois jours qui suivent.

Un appel peut être interjeté devant le juge de paix du chef-lieu de canton.

Leur décision est en dernier ressort; mais elle est soumise au pourvoi en cassation.

Nous rappelons enfin que ceux qui, étant privés du droit de vote, auraient cependant voté, parce que leur nom serait resté indûment sur les listes, s'exposent à un emprisonnement de quinze jours à trois mois et à une amende de 20 à 500 fr. La peine serait doublée pour celui qui, étant inscrit sur plusieurs listes, aurait voté plusieurs fois.

La commission spéciale pour l'examen des connaissances en équitation que possèdent les jeunes gens qui désirent contracter l'engagement conditionnel d'un an pour servir dans les troupes à cheval (cavalerie, batteries montées de l'artillerie, train d'artillerie du train des équipages militaires) se réunira le samedi 25 janvier courant, à midi, au quartier de cavalerie d'Angers.

Le *Siècle* ayant accusé M. Beulé de cumuler son traitement de professeur avec son indemnité de représentant, a reçu de l'honorable député de Maine-et-Loire la lettre suivante :

— Mais, mon père, monsieur a peut-être besoin de quelque chose, dit Eugénie.

— Il a une langue, répondit sévèrement le vigneron.

L'inconnu fut seul surpris de cette scène. Les autres personnes étaient faites aux façons despotiques du bonhomme.

Néanmoins, quand ces deux demandes et ces deux réponses furent échangées, l'inconnu se leva, présenta le dos au feu, leva un de ses pieds pour chauffer la semelle de ses bottes, et dit à Eugénie :

— Ma cousine, je vous remercie, j'ai diné à Tours. — Et, ajouta-t-il en regardant M. Grandet, je n'ai besoin de rien, je ne suis même point fatigué.

— Monsieur vient de la capitale? demanda M<sup>me</sup> des Grassins.

M. Charles, ainsi se nommait le fils de M. Grandet de Paris, s'entendant interpellé, prit un petit lorgnon suspendu par une chaîne à son cou, l'appliqua sur son œil droit pour examiner ce qu'il y avait sur la table et les personnes qui étaient assises, lorgna fort impertinemment M<sup>me</sup> des Grassins,

« A Monsieur le rédacteur du *Siècle* :

» Paris, 19 janvier 1873.

» Monsieur,

» L'article que vous avez publié il y a quelques jours, et dans lequel il est question de moi, contient une erreur de fait que votre loyauté s'empressera, j'en suis sûr, de rectifier.

» Mon cours d'archéologie et d'histoire de l'art, à la Bibliothèque nationale, ne comporte aucun traitement depuis deux ans. En vertu de la loi (1848-71), les appointements sont intégralement retenus par le Trésor. C'est précisément parce que je fais gratuitement mon cours, que j'ai tenu à honneur de le continuer, malgré le surcroît d'occupations que le mandat de député m'impose.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» BEULÉ. »

On lit dans l'*Indépendance de l'Ouest* :

Nous venons d'obtenir quelques détails sur la fuite du sieur Goujon, caissier de M. Perret.

Quelques jours avant son départ, il fut aperçu se promenant avec un individu qui paraissait être un marin, et il est probable qu'à ce moment il combinait les plans qu'il voulait mettre à exécution, car le jour même il se munit de deux revolvers qu'il acheta rue Crébillon, en demandant à l'arquebuisier de la poudre et des cartouches.

Il était en correspondance avec l'un de ses amis, armateur à Anvers, qui lui a procuré les moyens de transport pour se diriger sur l'Amérique, mais on ne pourrait en ce moment assurer l'endroit où il aurait débarqué.

Il est probable qu'aujourd'hui il se trouve en lieu sûr.

M. Duverger, Charles, âgé de 52 ans et habitant La Flèche depuis deux années environ, a été trouvé mort sur le territoire de la commune de Broc (Maine-et-Loire), dans les premiers jours de janvier. Le cadavre était complètement nu, à l'exception des bottines et des chaussettes; il était couché dans un fossé. Les versions les plus différentes circulent au sujet de cette mort qui semble présenter un mystère au premier abord, mais que les renseignements recueillis ramènent à la vérité.

Vers la fin de décembre, M. Duverger se rendant au Mans, prit le chemin de fer de La Flèche à Aubigné, et probablement changeait d'idée en route, puisque le soir il arrivait à Tours dans un wagon de troisième classe. — Je n'ai ni billet ni argent — répondit-il à l'employé qui se trouvait de service à l'arrivée du train. La compagnie d'Orléans dressa procès-verbal.

Le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, M. Duverger passait sur les terres de M. de Pronleroy, arrivant sans aucun doute à pied par la route de Tours à Château-la-Vallière, et c'est le 5 janvier que son cadavre fut trouvé.

Il a succombé à une maladie aiguë du cerveau. Ses effets étaient épars çà et là à

et lui dit après avoir tout vu :

— Oui, madame.

— Vous jouez au loto, ma tante, ajouta-t-il; je vous en prie, continuez votre jeu, il est trop amusant pour le quitter...

— J'étais sûre que c'était le cousin, pensait M<sup>me</sup> des Grassins en lui jetant de petites oeillades.

— Quarante-sept, cria le vieil abbé. Marquez donc, madame des Grassins; n'est-ce pas votre numéro?

M. des Grassins mit un jeton sur le carton de sa femme qui, saisie par de tristes pressentiments, observa tour à tour le cousin de Paris et Eugénie, sans songer au loto.

De temps à autre la jeune héritière lança de furtifs regards à son cousin, et la femme du banquier put facilement y découvrir un crescendo d'étonnement ou de curiosité.

(La suite au prochain numéro.)

quarante mètres du lieu où était le corps. Il avait encore son alliance sur laquelle on lit : Charles — Laurence, mai 1853.

Cette mort, d'après le rapport du médecin appelé à la constater, est purement accidentelle.

M. Duverger, depuis quelque temps, buvait beaucoup d'absinthe et ne jouissait plus entièrement de toutes ses facultés intellectuelles. Il laisse des dettes dont le chiffre est assez élevé par suite d'une faillite faite par lui à Nantes il y a quelques années, et qui montait, dit-on, à plus de 300,000 fr. Sa femme habite le Chili avec son fils aîné, qui a été élevé au Prytanée ; le plus jeune est à Bordeaux. (Echo du Loir.)

Deux accidents qui pouvaient être plus graves ont eu lieu mercredi dernier sur la ligne de l'Ouest, entre Saint-Brieuc et Yffiniac.

Le premier s'est produit dans les circonstances suivantes :

Une dame voyageait avec son enfant dans le train de onze heures qui se dirige vers Rennes.

Ce train traversait une courbe près Yffiniac, quand l'enfant qui se tenait à la portière du wagon est tombé sur la voie.

Qu'on juge du désespoir de la pauvre mère, qui se vit si brusquement séparée de son enfant dont les moindres mouvements pouvaient être fatals.

Arrivée à la gare voisine, la mère prévint les employés et l'on télégraphia pour s'informer de l'enfant qu'on trouva endormi sur la voie et ne paraissant pas se douter du danger terrible auquel il venait d'échapper.

L'autre accident a eu lieu à la machine placée au bas du viaduc de Gouédic.

Le récipient d'air comprimé qui sert à faire monter l'eau dans le réservoir de la ligne a éclaté et a blessé légèrement le chauffeur. Ce dernier pouvait n'en être pas quitte à si bon compte.

La commission chargée d'examiner la demande de poursuites à diriger contre M. Bussou-Duvivier, député de la Sarthe, pour délit de chasse commis dans la commune de Chemillé-sur-Dôme, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de faire droit à la réclamation de M. Lesourd.

Le tribunal de Montpellier vient de rendre un jugement qui intéresse les viticulteurs dont les expéditions sont entravées par l'encombrement des gares de chemins de fer.

M. Roussel, propriétaire à Montpellier, avait vendu sa récolte de vins à M. Bouyer, négociant à Paris ; la livraison devait avoir lieu le 12 novembre. Les fûts, mis en gare les 26 et 30 octobre, n'étaient pas arrivés à destination au bout de deux mois. L'acheteur refusa de prendre livraison. Le vendeur l'actionne en dommages-intérêts, et la compagnie à couvrir l'acheteur de cette condamnation. Le jugement enjoint à la Compagnie de livrer les 33 fûts de vin à Bouyer dans la quinzaine, sous peine d'avoir à lui payer la

valeur de ces fûts, qui est de 4,650 francs ; en outre, il a condamné la Compagnie à 600 fr. de dommages-intérêts à Bouyer et aux dépens.

## Faits divers.

Une petite statistique bien faite pour faire songer ceux qui ont des greniers.

La surface qu'occupe actuellement Paris est de 7,450 hectares.

Dans chaque hectare habitent environ 400 rats et 200 souris, mulots ou musaraignes, soit 2,235,000 rongeurs.

Les substances alimentaires qu'ils gâtent pourraient, d'après la statistique, nourrir 20,000 individus.

De plus, chaque rongeur abîme, en moyenne, pour 50 centimes de marchandises non comestibles par an, soit 4,167,000 francs par an.

Dans un des derniers numéros du *Journal américain des sciences médicales*, le docteur Galt donne de curieux détails sur une maladie singulière qui sévit dans l'Amérique du Sud, et qui est connue sous le nom de *Géophagie*, l'habitude de manger de la terre. Cette maladie est endémique dans toute l'Amérique tropicale ; dans la vallée de l'Amazone, elle sévit surtout parmi les femmes et les enfants.

La population métis est celle qui se livre le plus à cette funeste manie ; on compte moins de victimes parmi les tribus complètement sauvages et parmi les classes élevées.

Les récits de cette maladie paraîtraient fabuleux s'ils n'étaient attestés par des témoins irrécusables. Les enfants commencent à manger de la terre dès l'âge de quatre ans, et même plus tôt : ils en meurent fréquemment en deux ou trois ans. Dans d'autres cas, ils parviennent à l'âge de la puberté. Le docteur Galt a vu un soldat mourant de la dysenterie, qui en est la conséquence ; il avait encore, une demi-heure avant sa mort, un morceau d'argile dans la bouche.

Les officiers qui emploient des Indiens ou des sang-mêlé comme domestiques leur mettent des masques pour les empêcher de se livrer à leur passion. Les femmes qui ont des enfants apaisent leurs cris en leur mettant dans la bouche un morceau de terre. Si l'habitude persiste, la mort en est le résultat inévitable à une époque plus ou moins longue ; chez les enfants, l'hydropisie paraît être le symptôme prédominant de la maladie et la cause directe de la mort.

Depuis six mois, un jeune provincial est installé à Paris sous prétexte d'y faire son droit. Son père, à l'occasion du jour de l'an, fait le voyage à la capitale pour voir comment se comportait l'espoir de ses vieux jours.

Tous deux sont en train de visiter Paris, lorsqu'ils s'arrêtent devant un grand bâtiment.

— Quelle est cette superbe maison ? demanda le papa.

— Ma foi, je n'en sais rien, fait le jeune étudiant... je ne viens jamais de ce côté-ci ; mais demandons.

On interpelle un sergent de ville : — Ça, messieurs ; mais c'est l'École de droit !

Tableau.

\*\*

Volontaire d'un an :

Un ami rencontre un *fil de famille*, engagé dans la cavalerie, occupé à bouchonner à tour de bras son cheval.

— Tiens, lui dit-il, que fais-tu là ?

— Mais, mon cher, je me dis comme Descartes : *Je pense, donc j'essuie.*

\*\*

Un joli à peu près :

Un boucher qui avait la mauvaise habitude de mal servir la pratique s'est vu forcé de fermer boutique.

On lit sur la devanture de son étal :

*Fermé pour cause de déchet.*

## BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE.

Tout le monde peut le confectionner de la manière suivante :

Prenez 50 centigrammes de camphre, autant de sel de nitre et de sel ammoniac.

Faites fondre séparément ces trois substances dans l'eau-de-vie pure en plaçant le flacon contenant le camphre dans l'eau chaude pour qu'il se dissolve rapidement.

Ces trois solutions sont ensuite mélangées dans un flacon long et étroit comme les flacons d'eau de Cologne. On bouche et l'on cache à la cire, puis on le suspend en plein nord.

Si le liquide se maintient clair et limpide, c'est beau temps,

S'il se trouble, c'est la pluie,

S'il se caille au fond, c'est le froid,

S'il se forme de légers nuages suspendus dans le liquide, c'est la tempête,

S'ils sont plus gros et rassemblés, c'est la pluie ou la neige,

Si au lieu d'amas plus ou moins volumineux, il apparaît des filaments dans la partie supérieure du flacon, c'est du vent.

Les simples nébulosités annoncent un temps humide et variable.

Quand ces nébulosités tendent à s'élever, cela indique que le vent souffle dans les hautes régions de l'atmosphère.

Voilà pour quiconque tient à consulter et prévoir les variations atmosphériques, et notamment les cultivateurs qui en ont constamment le plus grand intérêt, un moyen bien simple et peu coûteux de devenir astrologue à bon marché.

## Dernières Nouvelles.

L'Assemblée nationale, dans sa séance du 21 janvier, a procédé à un second tour de scrutin sur l'ordre du jour de MM. Christophle et Duclerc.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	455
Majorité absolue,	229
Pour,	420
Contre,	35

L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Paul Cottin, relative à la construction et à l'achèvement des chemins forestiers communaux.

L'Assemblée prononce la prise en considération.

On écrit de Versailles à l'agence Havas : M. Thiers a eu ce matin une conférence avec M. Ozenne et les directeurs du ministère du commerce.

La 15<sup>e</sup> commission d'initiative s'occupera aujourd'hui de la proposition de M. Bouchet, député des Bouches-du-Rhône, tendant à transférer des préfets aux municipalités le droit d'autoriser l'ouverture des débits de boissons ou de prononcer leur clôture.

On assure que le duc d'Audiffret-Pasquier prendra la parole, le 30 janvier, dans la discussion sur les marchés lyonnais.

On annonce, dans les cercles légitimistes, que le comte de Chambord a quitté Froshdorff pour aller passer un mois à Vienne.

On a distribué aujourd'hui :

1<sup>o</sup> Le projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, tel qu'il a été adopté en deuxième délibération ;

2<sup>o</sup> Un amendement de M. Desjardins, ainsi conçu :

Art. 2. — Les membres du conseil appartenant à l'enseignement public, et désignés soit par l'élection du Collège de France et les Facultés, soit par la nomination du Président de la République, forment la section permanente.

Art. 3. — Ajouter au paragraphe 4 : La section permanente présente des rapports au conseil sur les règlements relatifs aux examens, aux concours et aux programmes des études dans les écoles publiques.

Les trois membres de l'enseignement libre sont appelés à faire partie de la section permanente dans ce cas.

M. Thiers a donné hier audience à la 15<sup>e</sup> commission des pétitions. Elle s'est rendue chez lui à deux heures.

M. le Président de la République doit lui expliquer les motifs qui l'ont déterminé à interdire au prince Napoléon le séjour du territoire français.

Il y a eu hier réunion du centre gauche à l'hôtel des Réservoirs et de la gauche républicaine à l'hôtel de France, et le soir réunion du centre droit à l'hôtel de la Chasse.

MM. de Goulard et de Fourtou n'ont pas reçu hier à raison de l'anniversaire du 24 janvier.

Le bruit a couru que M. Jules Simon, dans une lettre remise à M. Thiers à l'issue

# FAUCHEURS

## DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

### CHAPITRE XXVII.

DISGRACE DE SVININ

(Suite.)

Il continua à divaguer, sa langue s'embrouilla de plus en plus, ses yeux se fermèrent et, la tête renversée sur son fauteuil, il commença à ronfler.

Abraham était seul avec lui, il pouvait le tuer et se venger, un moment il le regarda avec une expression effrayante de haine, puis il secoua la tête, en murmurant :

— Ce n'est pas ici.

Et il sortit.

Le village était entièrement désert depuis

le départ des Moscovites, car les paysans fugitifs n'avaient pas eu le temps d'y rentrer. Le vieillard chercha longtemps dans les écuries, les kibitkas n'y manquaient pas, mais les Cosaques avaient emmené les chevaux ; Abraham finit par en trouver trois, de si chétive apparence, qu'ils n'avaient pas tenté les pillards ; il alla chercher du foin abandonné par les soldats et en garnit le râtelier des pauvres bêtes, puis il choisit le meilleur des chariots, le garnit de paille, installa sous le banc un petit baril d'eau-de-vie, une hache, quelques couteaux, des cordes, deux ou trois chaînes de fer et une provision de gruau, puis il rentra dans l'isba où Son Excellence continuait à ronfler et attendit son réveil.

Bien des événements s'étaient passés en Pologne depuis l'arrestation de Langiévitich par les Autrichiens ; à la stupeur causée par ce malheureux événement, avait succédé un nouvel élan d'enthousiasme. Décidés à vaincre ou à mourir, les patriotes couraient aux armes ; des bandes nouvelles surgissaient de toutes parts, en Volhinie, en Podolie, en

Ukraine, en Lithuanie, et aux menaces atroces des proconsuls moscovites, le peuple martyr répondait par le manifeste du comité directeur de Lithuanie.

« La lutte nationale durera sur tous les points de la Pologne, tant qu'on n'en aura pas expulsé le dernier soldat moscovite, ou tant qu'il battra un seul cœur généreux. »

Plus que jamais la guerre était devenue une lutte d'extermination ; au courage désespéré des patriotes, les Moscovites avaient à opposer le nombre des bataillons, à leurs faux, la mitraille, à leur loyauté chevaleresque, la trahison et l'astuce, à leur générosité, la barbarie.

Chaque jour était signalé par quelque nouveau combat ; souvent dans ces rencontres l'avantage demeurait aux Polonais, mais chacune de leurs victoires était, comme a dit un puissant orateur, une victoire blessée à mort.

Les vides ne pouvaient plus être comblés, les valeureux enfants de la Pologne s'ensevelissaient dans leur gloire.

L'armée russe, au contraire, grossissait

sans cesse, les renforts lui arrivaient de tous côtés et, comme si les forces de l'immense empire des tzars n'eût pas suffi dans cette lutte disproportionnée, les puissances, qui s'étaient partagé avec la Russie la terre des Jagellons, surveillaient les frontières et prêtaient aux oppresseurs l'appui de leurs armées.

Seuls, quelques Français étaient venus mettre, au service de la justice et de la liberté, leur généreuse épée.

Parmi ces héroïques jeunes gens, plusieurs, tels que Rochebrun, Yung de Blankenheim, Buffet, Roux, Chaussé, Déodat, Lejars et nombre d'autres payèrent de leur sang la dette contractée par la France envers sa malheureuse sœur.

Plus la résistance était opiniâtre, plus implacable encore se poursuivait ce que les bourreaux appelaient la répression ; aux massacres se joignaient l'insulte, le pillage, les profanations sacrilèges ; soldats, Rescolniks, Frères du Couteau, bourreaux et geôliers, s'acharnaient sur leurs victimes.

(La suite au prochain numéro.)

de la séance, avait donné sa démission, et que l'Officiel d'aujourd'hui contiendrait cette nouvelle.

Cette rumeur est absolument inexacte. M. Jules Simon demeure plus que jamais ministre — jusqu'à des temps meilleurs, il tient à son portefeuille.

Le 4 septembre conserve en lui un dernier représentant dans le cabinet.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 27 Janvier 1873,

**SI J'ÉTAIS ROI!** opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Dennery et Brésil, musique d'Adolphe Adam.

Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

Toute personne qui s'abonnera pour un an à l'Univers illustré ou renouvellera son abonnement pour la même période, aura le droit de recevoir GRATUITEMENT dans les bureaux, 3, rue Auber, l'ouvrage intitulé : MERVEILLES DE L'ART RELIGIEUX, magnifique album in-folio de quarante gravures, représentant les œuvres de sainteté des plus grands maîtres (Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, le Titien, Paul Véronèse, Le Corrège, Carrache, le Guide, Murillo, Ribéra, Rembrandt, Rubens, Van-Dyck, Paul Delaroche, etc.) et les vues des principales cathédrales d'Europe. — Texte descrip-

tif, par A. Darlet. — Cette collection, d'une haute portée artistique et d'une valeur tout à fait exceptionnelle, est imprimée avec luxe sur papier vélin et reliée élégamment en rouge avec dorures spéciales.

Prix du port de la prime : Pour les départements, 2 fr.; pour la Corse et l'Algérie; 3 fr. Pour l'étranger, la prime pourra être retirée par l'intermédiaire des libraires. L'administration ne se charge des envois directs pour l'étranger qu'en port dû.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr.; Six mois : 11 fr.; Trois mois : 6 fr. Le Numéro de 16 Pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

### LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce **Revalésière Du Barry**, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, énérose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Trocheville (Orne), 30 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et sourit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

**DANS TOUTES LES PHARMACIES**

**VIOLAND de Colmar** Arnica des Vosges CÉLÈBRE VULNÉRAIRE Coups, contusions, chutes, blessures, etc., etc. FLACONS DE 1, 2 et 3 fr.

**VIOLAND (Haut-Rhin)** Coton Hémostatique pour arrêter instantanément toutes les hémorragies L'Étui, 2 fr.

**VIOLAND Alsace** Injection sans rivale pour arrêter les écoulements blancs (GARANTIE.) 5 fr. LE FLACON

**VIOLAND actuellement** Sirop d'Airelles contre la diarrhée, dysenterie des enfants principalement 1 fr. 50 LE FLACON

**VIOLAND à Montrouge** Pâte Pectorale Alsacienne La plus efficace de toutes les Pâtes 1 fr. 50 Boîte

**VIOLAND 74, route de Châtillon** Thé Purgatif rafraîchissant est pris sans répugnance purge lentement et sans colique 1 fr. 20 LA Boîte

**VIOLAND près Paris** Thé Vulnéraire dépuratif et laxatif dit Conservateur de la santé 1 fr. 25 LA Boîte

**VIOLAND EXIGER LA SIGNATURE** Essence de mélisse composée Pour faire soi-même l'eau bien supérieure à celle dite des Carmes 5 fr. LE FLACON

**VENTE EN GROS VIOLAND**  
Au Grand Montrouge, près Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER 1873.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	54	15	»	»	»	05	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78	50	»	»	»	10	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 % Emprunt	86	73	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	88	85	»	»	»	05	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207	50	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	395	»	»	»	»	2	50	»	»	»	»
— 1865, 4 %	448	75	»	»	»	1	25	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277	50	»	»	»	1	»	»	»	»	»
— 1871, 3 %, 70 fr. payé.	244	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4395	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	640	»	»	»	»	1	50	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	488	75	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	485	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	»	»	7	40	»	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	397	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche	950	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août.	385	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Est, jouissance nov.	518	75	»	»	»	3	75	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	860	»	»	»	»	1	25	»	»	»	»
Midi, jouissance juillet.	575	»	»	»	»	2	50	»	»	»	»
Nord, jouissance juillet.	980	»	»	»	»	2	50	»	»	»	»
Orléans, jouissance octobre.	840	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65.	511	25	»	»	»	6	25	»	»	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	720	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Société Immobilière, j. janv.	67	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»
C. gén. Transatlantique, j. juill.	375	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	418	75	»	»	»	1	25	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	480	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.											
Orléans	271	75	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	269	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Est	269	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	284	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest	268	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi	269	75	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Deux-Charentes	252	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendée	242	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE LE PRÉ-DES-NOIRETTES ET LE PRÉ-AUX-BŒUFS**

Situés sur le bord de la route des Tuffeaux à Saint-Florent, Contenant plus de quatre hectares.

S'adresser à M. DUMEST, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (14)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UN BON PRÉ**

Sis dans la prairie de la Roche, commune de Bagneux, D'une contenance de 3 hectares 2 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. EPOUDRY, géomètre, demeurant à Brézé, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (29)

**A CÉDER DE SUITE, Pour cause de décès, UNE FABRIQUE DE CHANDELLES**

En pleine activité. Ancienne maison GILLOT, BOUX, successeur.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M. Boux père, à Baugé, ou au bureau du journal.

**A VENDRE D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS**, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE DIX-HUIT BEAUX ORMEAUX HAUTES TIGES, Propres au charonnage.**

S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay. (32)

**FAILLITE DE FOS. AVIS**

Le siège des opérations de la faillite des sieurs Gustave, Ernest et Léon de Fos, autrefois banquiers à Saumur, est transféré à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 43, où le bureau des syndics est ouvert, tous les jours, de midi à trois heures, dimanches et fêtes exceptés. (27)

**ON DEMANDE un expéditionnaire** pour le greffe du tribunal civil. (12)

**PASTILLES DIGESTIVES DE LACTATE DE SOUDE & DE MAGNÉSIE DE BURIN & BUISSON**

Pharmacien, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris. Elles sont recommandées, toujours avec succès, par les premiers médecins de Paris, contre les Maux d'estomac, les Mauvaises digestions, les Renvois de gaz, les Aigreurs, les Pituites, la Migraine, le Manque d'appétit, le Gonflement de l'estomac et des intestins, la Somnolence, les Baillements et les Vomissements après les repas; elles réveillent l'appétit chez les convalescents et remplacent avantageusement les pastilles ayant pour base les eaux minérales alcalines, la magnésie calcinée, le Charbon et les Pastilles dites de Vichy. — A Paris, pharmacie, 7, rue de la Feuillade, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (39)

**HOTEL D'ANJOU**

M. PETIT recommande à sa nombreuse clientèle ses pâtés de foies gras et gibiers aux truffes du Périgord. (631)

M. BOISNARD, GÉOMÈTRE-EXPERT à Saumur, place du Petit-Thouars, demande un jeune homme se destinant à l'expertise. (38)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

**LE DICTIONNAIRE Historique, Géographique et Biographique DE MAINE-ET-LOIRE**

Par M. Célestin PORT,

Paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8° à deux colonnes de petit-texte.

Abonnement : un an, 6 francs. — La livraison : 50 centimes.

La dix huitième livraison est sous presse.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS, Juge de paix du canton de Saumur (Nord-Ouest).

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :**

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER, Prix : 1 fr. 25 c., A Saumur, chez tous les libraires.

**DU MÊME AUTEUR : ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.**

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

**BUREAU STÉNOGRAPHIQUE DES FRÈRES DUPLOYÉ**

12, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris

**TRAVAUX STÉNOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES ET POUR TOUS PAYS Mot pour mot garanti.**

COURS DE STÉNOGRAPHIE fait par M. Duployé, à l'École normale supérieure, à l'École polytechnique, et dans grand nombre d'autres établissements (avec ce livre on peut apprendre la sténographie sans maître). franco. 0 fr. 50

MÉTHODE PLUS COMPLÈTE DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ, franco. 1 50

MÉTHODE TRÈS COMPLÈTE (6<sup>e</sup> édition, tirée à 20.000 exemplaires!) franco. 3

PETITE MÉTHODE POUR ÉCOLES (2<sup>e</sup> édition, 10 exemplaires), franco. 1

Ces livres sont envoyés FRANCO contre des mandats ou des timbres, poste adressés à M. Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

Ils se trouvent aussi chez MM. HACHETTE, HENRI ANIÈRE, SCHULZ, ALLOUARD, BRAY, PAUL DUPONT, et chez tous les principaux libraires de Paris, de la Province et de l'Étranger.

Sur demande, envoi franco du catalogue de la Bibliothèque et des Journaux sténographiques.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.